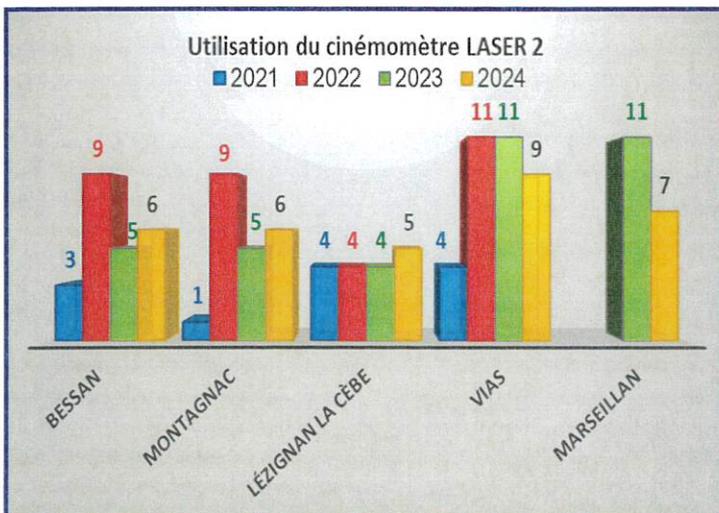
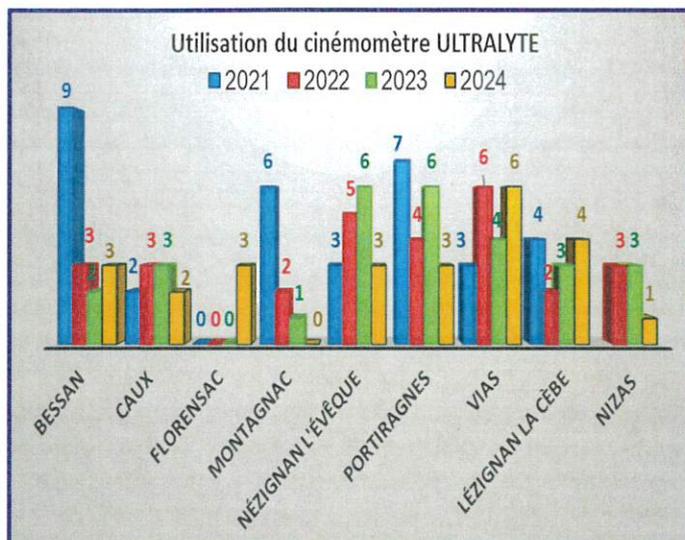




LES MUTUALISATIONS DE MATÉRIELS - Les cinémomètres et le sonomètre

Le cinémomètre Ultralyte ainsi qu'un sonomètre ont été acquis en 2010, pour pallier aux excès de vitesse et aux nuisances sonores dans les communes. La consultation lancée auprès de toutes les communes adhérentes a obtenu un retour positif auprès de 5 d'entre elles : Bessan, Florensac, Montagnac, Nézignan l'Evêque et Pézenas (seulement pour le sonomètre). Actuellement, le groupement qui est arrivé à saturation compte 9 communes adhérentes : Bessan, Caux, Florensac, Lézignan la Cèbe, Montagnac, Nizas, Nézignan l'Evêque, Portiragnes et Vias. Comme chaque année, le coût de l'étalonnage, qui doit être réalisé pour rester en conformité, a été reparti en fonction de la population INSEE des participants.



Pour répondre aux nouvelles demandes des communes en matière d'incivilités routières de plus en plus fréquentes, après avoir lancé une nouvelle consultation auprès de ces communes partenaires le SIVOM a acquis, en 2021, un cinémomètre de nouvelle génération. L'appareil est plus performant, et permet de relever les vitesses à partir d'une distance de 600 mètres. Les 4 villes intéressées par ce nouvel équipement sont : Bessan, Montagnac, Lézignan la Cèbe et Vias. La ville de Marseillan a rejoint la mutualisation depuis le 1^{er} janvier 2023. Les frais d'étalonnage sont répartis, en fonction de la population INSEE des communes